

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : (communiquée ultérieurement par courrier)

Type de contrat : Point de comptage EAU

En signant ce formulaire vous autorisez, SMVIC Service Eau et Assainissement à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SMVIC Service Eau et Assainissement. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER
SEPA

FR62ZZZ822CB7

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU CREANCIER

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
SMVIC

100 RUE PAUL GUERRY
38470 VINAY

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

**IDENTIFICATION INTERNATIONALE
DE LA BANQUE (BIC)**

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif (Mensualisation) Montant :€
Paiement ponctuel (Prélèvement à échéance)
Changement coordonnées bancaires

Rayer la mention inutile

Signé à :

Signature :

Le :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DU LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT°

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par SMVIC Service Eau et Assainissement. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec SMVIC Service Eau et Assainissement.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.